

Auzais



Le mot du Maire

C'est l'arrivée des beaux jours, nous voilà en été. Les festivités se mettent en place. Nous avons besoin de profiter de cette période estivale pour sortir, se rencontrer et pour certains de nos nouveaux habitants, de nous connaître.

Il est important de rappeler certaines règles de civisme favorisant le bien-vivre ensemble.

Respect des autres, respect des espaces publics et privés par de petits gestes simples, chacun d'entre nous peut contribuer à faire en sorte que notre village soit agréable à vivre.

La vie communale

◆ Nos projets

Le budget 2023 a été voté. Conformément aux orientations budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est appliquée, l'inflation, l'envolée des tarifs de l'électricité, du gaz, l'augmentation des matériaux, la baisse des dotations de l'état ont des conséquences drastiques sur les finances des collectivités locales. Les enveloppes budgétaires consacrées aux services de la population, à la vie associative, à l'école sont maintenues.

Les taux de la part communale de la fiscalité locale ont augmenté de 1.5 %. Ceci pour éviter de subir dans les prochaines années une trop forte hausse. Le gouvernement a décidé une augmentation des bases locatives de la taxe foncière de 7.1 %, ce qui entraîne une augmentation de votre imposition.

Les axes de travail portent sur :

- ◆ éclairage du boulo-drome financé en partie par le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute- Garonne). Les travaux débuteront en septembre,
- ◆ réfection des allées du cimetière ,
- ◆ extension du cimetière.

◆ Bien vivre ensemble

Écobausage

Il est interdit, sous peine d'amende, de brûler les déchets verts à l'air libre (tonte d'herbe, feuilles mortes, haies et arbustes coupés). Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie. Pensez également au compostage .



DÉCHETTERIES



Vous pouvez réserver votre composteur

Par mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Par téléphone au 05 61 98 49 30

30 €

le composteur

Plantations le long des voies publiques, entretien des haies.

L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Entretien des trottoirs

Il est souhaitable que les riverains, (propriétaires ou locataires) assurent le nettoyage des trottoirs en retirant les mauvaises herbes.

Ordures ménagères

La compétence « déchets » est gérée par la Communauté de Communes. Des points de regroupement ont été implantés dans plusieurs endroits, sur l'ensemble du territoire. Ils sont strictement réservés aux ordures ménagères et sont collectés une fois par semaine.



Les autres déchets tels que le verre, les cartons, papiers, plastiques, emballages métal, briques alimentaires doivent être déposés dans les bacs du tri sélectif à l'entrée du village.

A titre indicatif, les travaux sur les points de regroupement se poursuivent (entourage, chaîne de sécurité). Ils devraient être terminés d'ici la fin de l'année.



Nos amis les chiens

Il est interdit de laisser divaguer son chien. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. Une borne de propreté sera implantée près de la base de loisirs. N'hésitez pas à l'utiliser !

« Je déclare mon chien susceptible d'être dangereux »

Le propriétaire ou détenteur d'un chien inscrit sur la liste de 1ère et 2ème catégorie, susceptible d'être dangereux, doit remplir un dossier de déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou lieu de séjour de l'animal.

Formulaire de déclaration : chiens de 1ère catégorie : CERFA 11459*02, chiens 2ème catégorie : CERFA 11461*02 (pièces à fournir : papiers d'identité du déclarant, carte d'identification ou de tatouage de l'animal, attestation d'assurance, certificats de vaccinations, attestation d'aptitude portant sur la formation, l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents, l'évaluation comportementale du chien, le certificat de naissance ou d'inscription au LOF, le cas échéant un certificat vétérinaire de stérilisation de l'animal.

♦ *Journée citoyenne*

Le 3 juin une quinzaine de participants ont œuvré au nettoyage du village qui s'est terminé par un repas partagé au bord du lac. Un grand merci à tous. Pourquoi ne pas continuer les travaux à l'automne ?



La vie associative



La Boule auzassienne a retrouvé ses adhérents pour les soirées de fin de semaine.



Le Comité des Fêtes a su nous réjouir par la traditionnelle fête locale



La Société de Chasse nous a gâtés par son délicieux repas et son animation



La traditionnelle
omelette
De Pâques



Infos

♦ *La base de loisirs et ses nouveautés*



Bienvenue aux enfants, testez les nouveaux jeux



Notre équipe du samedi matin s'agrandit, Émilie Paquet s'est jointe à nous. Le stock de la bibliothèque départementale sera renouvelé courant septembre. N'hésitez pas d'ici là à nous faire « la liste de vos envies », le choix est large. En 2022 nous avons enregistré 365 prêts.

Pour nous contacter :

Une adresse : jtroy@wanadoo.fr

2 numéros de téléphone

06 76 63 77 17 Jacqueline - 05 61 90 13 06 Josette

En dehors des heures d'ouverture Jacqueline peut répondre à vos demandes

♦ *Bienvenue aux Nouveaux Auzassiens*

Émilie Paquet et sa famille au 38 rue d'Auzas

Sylvie Escaig au 6 rue d'Auzas

♦ *État civil*

Décès

Odile Savelli le 6 janvier 2023

Dominique Delrieu le 28 avril 2023

Irénée Milan le 14 juin 2023

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



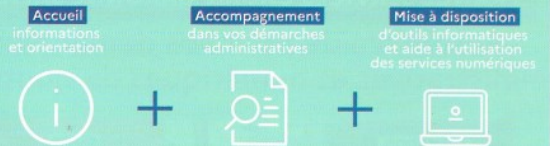
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 CAGIRE GARONNE SALAT**
 15 Avenue du Comminges 31260 MANE



Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :



VOS SERVICES ET PERMANENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT


15 Avenue du Comminges 31260 MANE
 tél. : 05 61 98 49 30
franceservices@cagiregaronnesalat.fr

Accueil sans RDV :

Lundi : 14h30-17h00
 Mardi : 9h15-12h / 14h30-17h00
 Mercredi : 9h-12h
 Jeudi : 9h15-12h
 Vendredi : 9h15-12h / 14h30-17h00

Accueil uniquement sur RDV :

Lundi : 9h15-12h
 Jeudi : 14h30-17h00

 Plus d'informations dans votre France services ou sur france-services.gouv.fr

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :
 Lundi et jeudi de 14 h à 17 h

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous

Le Samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30

Téléphone

05 61 90 34 17 - 06 32 94 70 96

courriel auzas.mairie@orange.fr